

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le sept décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS

**ABSENTS** : Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Sophie GILLOT

**Nombre de conseillers**

En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants .....	25

DCM n°224/2022 - T224 - 1.1.9

**Salle omnisports (FREIGNÉ) - installation d'un système de désenfumage - marché public de travaux - annulation de la délibération numéro 169/2022 en date du 20 septembre 2022**

**Rapporteur** : Madame HAMON

La délibération numéro 169/2022 en date du 20 septembre 2022 autorisant le lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché public de travaux relatif à l'installation d'un système de désenfumage à la salle omnisports de FREIGNÉ, a été adoptée par anticipation d'une visite de sécurité périodique réglementaire assurée par la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de CHÂTEAUBRIANT-ANCENIS. Ladite visite a eu lieu le 30 septembre 2022.

Le rapport établi à l'issue de cette visite, transmis le 04 novembre 2022 à la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, précise l'absence d'obligation relative à un système de désenfumage dans ce bâtiment compte-tenu de sa hauteur sous plafond supérieure à 4,00 mètres.

*Vu l'article L.243-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration,*

*Considérant le rapport de visite périodique réglementaire établi par la commission d'arrondissement de CHÂTEAUBRIANT-ANCENIS pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **ANNULE** la délibération numéro 169/2022 en date du 20 septembre 2022 autorisant le lancement d'une consultation d'entreprises en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique pour le marché public de travaux relatif à l'installation d'un système de désenfumage à la salle omnisports de FREIGNÉ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 22 décembre 2022

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,  
Sophie GILLOT**



Envoyé en préfecture le 21/12/2022  
Reçu en préfecture le 21/12/2022  
ID : 044-200078079-20221213-DCM224\_2022-DE